



CPE
PETITE ACADÉMIE LANAUDIÈRE

POLITIQUE DE GESTION DES ALLERGIES, DES INTOLÉRANCES ET
DES RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

Document approuvé par le conseil d'administration
le 29 juin 2021
et en vigueur à compter de ce jour

Table des matières

1. Introduction	1
2. Définitions	1
3. Les allergènes les plus communs	1
4. Symptômes d'allergie à surveiller	2
5. Rôle des intervenants	2
5.1 Rôle du parent	2
5.2 Rôle du personnel de bureau	2
5.3 Rôle de l'éducatrice	3
5.4 Rôle du responsable de l'alimentation	3
5.5 Rôle de la préposée	3
6. Fonctionnement au CPE	3
6.1 Règles générales	3
6.2 Règles lors d'une allergie avec anaphylaxie	4
6.2.1 Ceinturon pour auto injecteur	4
6.2.2 Plan d'intervention	4
FICHE SANTÉ REMPLIE PAR LE PARENT	5
CERTIFICAT MÉDICAL POUR ENFANT À RISQUE D'ANAPHYLAXIE	6
PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE EN MILIEU DE GARDE	7
FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS	8

POLITIQUE DE GESTION DES ALLERGIES, INTOLÉRANCES ET RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

1. Introduction

Toutes allergies ou intolérances doivent être traitées consciencieusement afin de diminuer les risques tout en préservant le plaisir de manger. En milieu de garde, l'intervention auprès des enfants allergiques doit être une responsabilité partagée par les parents et l'équipe de travail. Les meilleurs moyens d'éviter les réactions allergiques demeurent l'information et la communication des renseignements.

La seule protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, le service de garde doit mettre en place un protocole lui permettant d'encadrer l'alimentation offerte aux enfants. La vigilance est de mise de la part de tous les membres du personnel qui y trouveront des marches à suivre sécuritaires et des points précis à contrôler.

En outre, le CPE est sensible aux différences de culture et de religion. La présente politique prend donc en considération les restrictions alimentaires. Le parent qui souhaite le retrait de certains aliments doit en faire la demande écrite à la direction en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Le CPE propose alors un accommodement qui convient aux parents et au service de garde, qui respecte le Guide alimentaire canadien et qui correspond aux contraintes du milieu.

2. Définitions

Enfant allergique : L'enfant dont l'alimentation doit comporter des restrictions alimentaires rigoureuses d'ordre médical. C'est une réaction immédiate (rapide après l'ingestion de l'aliment) ou retardée. Elle a lieu même en présence d'une très petite quantité (traces). Une allergie est donc une réaction d'hypersensibilité, mettant en cause le système immunitaire, à une substance qui est inoffensive pour la plupart des individus.

Enfant avec intolérance alimentaire : L'intolérance alimentaire correspond à l'incapacité de supporter un aliment pris en une quantité habituellement tolérée par d'autres individus.

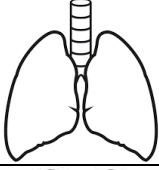



Enfant avec restrictions alimentaires : Le terme est utilisé pour désigner les enfants ayant des restrictions religieuses ou culturelles.

3. Les allergènes les plus communs

Les aliments qui entraînent le plus souvent une réaction allergique grave sont les suivants :

- ✓ Le lait de vache et les produits laitiers;
- ✓ Les œufs;
- ✓ Les arachides et le beurre d'arachide;
- ✓ Les noix;
- ✓ Les poissons, les crustacés et les mollusques;
- ✓ Le soya, le sésame, le blé, les sulfites.

4. Symptômes d'allergie à surveiller

	Système atteint	Symptômes
	Respiratoire	Difficulté à respirer, toux persistante, sifflement dans la respiration, enflure des voies respiratoires, voix rauque, écoulement ou congestion nasale.
	Cardiovasculaire	Teint pâle ou bleuté, faiblesse, étourdissement, enfant peu réactif, perte de conscience.
	Digestif	Vomissement, diarrhée, douleur abdominale.
	Peau	Démangeaison, rougeur, plaques, enflure

5. Rôle des intervenants

5.1 Rôle du parent

- Fournir la liste des allergies ou des intolérances de son enfant et des symptômes s'y rattachant.
- Tenir la direction au courant de l'évolution des allergies ou des intolérances de son enfant et l'avertir de tout changement dans le dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit.
- Obtenir du médecin traitant et remettre au service de garde la (les) prescription(s) nécessaire(s), ainsi que toutes les informations utiles afin de démontrer le sérieux de l'allergie ou de l'intolérance.
- Remplir tous les documents requis par le CPE (voir annexes).
- Fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.).
- Compléter la fiche « nourrir mon bébé » pour les enfants admis à la pouponnière, afin de s'assurer de servir des aliments qui ont déjà été intégrés dans l'alimentation de l'enfant. *Le suivi de cette liste se fera conjointement entre le parent et l'éducatrice en charge de l'enfant.*
- Éduquer son enfant face à son allergie, son intolérance ou sa restriction alimentaire.

5.2 Rôle du personnel de bureau

- Préparer la fiche médicale de l'enfant allergique et la remettre à l'éducatrice titulaire du groupe.
- Ajouter le nom de l'enfant et le type d'allergie au tableau d'informations sur les allergies, intolérances et restrictions alimentaires. Le réimprimer et en remettre une copie à toutes les titulaires de groupe.
- Mettre à jour l'application Amisgest pour la cuisine.
- Informer les remplaçantes des allergies qui existent chez les enfants du groupe dont elle a la responsabilité.
- Informer le responsable de l'alimentation et les éducatrices de tout changement aux dossiers des enfants.
- Informer la remplaçante en cuisine des allergies, intolérances et restrictions présentes au CPE.
- Préparer les étiquettes repas pour la cuisine (crochet vert, X rouge) avec le nom et la photo des enfants concernés.

5.3 Rôle de l'éducatrice

- Placer la fiche médicale de l'enfant allergique dans le duo-tang rouge.
- Afficher le tableau d'informations sur les allergies, intolérances et restrictions alimentaires à l'endroit prévu à cet effet dans le local.
- Pour l'enfant allergique, identifier une place à la table par un logo rouge stop, ainsi que le détail de l'allergie (nom, prénom, allergie).
- Pour l'enfant avec intolérance alimentaire, l'identifier sur un carton jaune placé au centre de la table (nom, prénom, intolérance).
- Pour l'enfant avec restrictions alimentaires, l'identifier sur un carton vert placé au centre de la table (nom, prénom, restriction).
- Veiller à ce que l'enfant présentant une ou des allergies ne soit pas en contact avec les matières allergènes lors des diners et collations.
- Dans le cas où un enfant aurait été en contact avec un aliment allergène peu importe qu'il y ait réaction ou non, s'assurer de suivre la procédure prévue dans le duo-tang rouge.
- L'éducatrice d'un même groupe d'âge (groupe double ou non) doit aviser la remplaçante des allergies, intolérances ou restrictions alimentaires présentes dans le groupe lors de l'absence de sa collègue.
- Éduquer l'enfant face à son allergie, son intolérance ou sa restriction alimentaire et informer les autres enfants de cette contrainte.
- S'assurer que le matériel recyclé utilisé dans le cadre d'un projet est sécuritaire pour les enfants allergiques.

5.4 Rôle du responsable de l'alimentation

- S'assurer, lors de la préparation des repas, de cuisiner des repas particuliers pour les enfants présentant des allergies, intolérances ou restrictions alimentaires.
- Servir les repas et collations de ces enfants dans des plats de couleur distincte et les identifier à leur nom.
- Pour le transport, les plats seront couverts de pellicule transparente pour éviter toute contamination.
- Utiliser les étiquettes repas pour informer les éducatrices : le crochet vert indique que l'enfant peut manger le repas, le X rouge indique que l'enfant ne peut pas.

5.5 Rôle de la préposée

- S'assurer de donner l'information nécessaire à l'éducatrice concernant le repas de l'enfant allergique lors du service.
- S'assurer de remettre le bol de l'enfant allergique en main propre si jamais une remplaçante est présente et donner les indications nécessaires si il y a lieu.

6. Fonctionnement au CPE

6.1 Règles générales

Le CPE n'accepte aucune nourriture de l'extérieur. Pour le parent d'un enfant présentant des allergies ou des conditions particulières, il y a possibilité d'apporter des aliments que le CPE ne fournit pas, mais uniquement après entente avec la direction et sous la supervision du responsable à la cuisine.

Tout achat de nourriture pour le CPE est fait par le responsable de l'alimentation.

Pour les anniversaires d'enfants, l'événement est souligné par le CPE (gâteau).

Si des friandises sont offertes aux enfants lors de fêtes, elles sont achetées par le CPE qui s'assure de faire la gestion des allergies, intolérances ou restrictions alimentaires.

Lors des sorties éducatives, une attention particulière est portée à la sécurité des enfants allergiques et intolérants.

Attention, le CPE se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant allergique diagnostiqué dont le parent aura oublié d'apporter le médicament ou omis de remplacer un médicament expiré.

6.2 Règles lors d'une allergie avec anaphylaxie

6.2.1 Ceinturon pour auto injecteur

Les enfants dont l'allergie nécessite un auto injecteur ont une trousse ceinturon identifié à leur nom et à leur allergie. Cette trousse se trouve sur le crochet derrière la porte d'entrée du local. S'il s'agit d'une allergie alimentaire, la trousse doit suivre lorsque l'enfant mange à l'extérieur de son local. S'il s'agit d'une allergie d'un autre ordre, la trousse doit être transportée dans toutes situations où il pourrait y avoir contact avec l'allergène. Par exemple, un auto injecteur pour les insectes doit être transporté en tout temps pour aller à l'extérieur. En cas de doute, vérifier avec la direction générale.

6.2.2 Plan d'intervention

Chaque enfant ayant un auto injecteur a son plan d'intervention complété par le médecin. Un résumé de ce plan doit être affiché à côté du tableau indiquant les allergies dans le local et une copie doit être disponible dans la trousse.



ANNEXE 1

FICHE SANTÉ REMPLIE PAR LE PARENT ALLERGIE, INTOLÉRANCE ET RESTRICTION ALIMENTAIRE

Une version personnalisée de ce document sera affichée dans la cuisine, dans le local de l'enfant près du tableau des allergies, dans le ceinturon et à tout autre endroit jugé opportun par le personnel.

Nom de l'enfant : _____

Éducatrice titulaire : _____

Groupe : _____

PHOTO

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Veuillez noter toutes informations pertinentes pour le CPE.

Allergique à : _____

Asthme (personne plus à risque lors d'allergie)

Intolérant à : _____

Restriction alimentaire et en noter la raison : _____

GESTION DE L'ALLERGÈNE

À la maison

L'aliment ne rentre pas à la maison

On le cuisine, MAIS n'est pas donné à l'enfant

Signature du parent : _____

Date : _____

Mises à jour : _____

ANNEXE 2 A

**CERTIFICAT MÉDICAL POUR ENFANT À RISQUE D'ANAPHYLAXIE
 À COMPLÉTER PAR LE MÉDECIN**

Nom et prénom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____

RECOMMANDATIONS MÉDICALES (à remplir par le médecin)

Je recommande d'éviter les éléments suivants :

Cochez s'il s'agit (A) d'allergie, (IA) d'intolérance alimentaire ou de (MP) mesure préventive.

Aliments				Réactions		
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____

Médicaments				Réactions		
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____

Environnement				Réactions		
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____
A	<input type="checkbox"/>	IA	<input type="checkbox"/>	MP	<input type="checkbox"/>	_____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ)

- La peau** – démangeaison, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure;
- Les yeux** – démangeaison, rougeur, larmolement, enflure;
- Le nez** – écoulement, éternuement, démangeaison, congestion;
- La gorge** – démangeaison, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque;
- Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflement, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine;
- Le coeur et la circulation** – couleur pâle ou bleutée, perte de conscience, étourdissement, vertige;
- Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée;
- Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

ANNEXE 2 B

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE EN MILIEU DE GARDE

<input type="checkbox"/> Plan individualisé	<input type="checkbox"/> Protocole pour risque d'anaphylaxie
<input type="checkbox"/> Voir feuille annexée _____ _____ _____ _____ _____	1. Administrez un antihistaminique lorsque prescrit par le médecin 2. Administrez immédiatement l'adrénaline (ÉpiPen® ou Twinject®) dès les premiers symptômes, lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. Administrez une deuxième dose après 10-15 minutes ou avant si les symptômes persistent ou s'aggravent. 3. Appelez 9-1-1. Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance. 4. Rendez-vous à l'hôpital le plus proche , même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. 5. Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.

ORDONNANCE MÉDICALE

Médicament	Posologie/dose	Voie d'administration	Posologie/fréquence

La disponibilité de l'auto-injecteur est obligatoire pour l'enfant fréquentant le CPE.

Nom du médecin : _____

Signature : _____

Date : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____



ANNEXE 3

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS POUR LES ENFANTS AYANT UNE ORDONNANCE MÉDICALE

Nom et prénom de l'enfant : _____

Diagnostic : _____

Médicament
Dose
Voie d'administration
Durée du traitement
Date de péremption

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE

Père :

NOM

TÉLÉPHONE 1

TÉLÉPHONE 2

Mère :

NOM

TÉLÉPHONE 1

TÉLÉPHONE 2

Autre :

NOM

TÉLÉPHONE 1

TÉLÉPHONE 2

**NE PAS HÉSITER À ADMINISTRER LA MÉDICATION ET À APPELER LES SERVICES D'URGENCE
IMMÉDIATEMENT AVANT DE REJOINDRE
LES PARENTS OU LA PERSONNE-RESSOURCE.**

AUTORISATION DE TRAITEMENT

Je, soussigné, (*père, mère, répondant de* _____) autorise le personnel éducateur, le personnel administratif ou le personnel de soutien du CPE Petite Académie Lanaudière à administrer à mon enfant la médication précisée sur cette fiche, selon le dosage spécifié, que nous fournissons avec la prescription médicale appropriée ou sa photocopie.

Signature du parent _____ Date _____